



Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du lundi 1er décembre 2025

En exercice : 23

Présents : 20

Excusés : 2

Absents : 1

Date de la convocation :
25/11/2025

Président de séance :
Stéphane TREMBLAY

Secrétaire de séance :
Alain DECHÂTRETTE

Rapporteur : Mme Barraud

N° interne de l'acte :
DELB_2025_V_9

Lundi 1er décembre 2025, le Conseil Municipal de la commune de Buchelay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Buchelay, dans la salle du Conseil.

Membres présents :

Sonia AMARA, , Charlotte BARRAUD, Laetitia CARBONNE, Jémima CHARINI, Alain DECHÂTRETTE, Alain DEFRESNE, Alexandrine DETLING, Aurélie DOURAIS , Mattéo DUBARRY MILANO, Arnaud DUPUIS, Julien FORISSIER, Stéphanie GUYON, Philippe MILON, Marie-Pierre MOREL, Michèle MUSSARD, Richard RUIZ, Zakia SMAIL, Karim TALEB, Stéphane TREMBLAY.

Arrivée de Hicham EL MAÂTOUK à 20h38.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Emmanuel ALZAR (donne pouvoir à : Stéphane TREMBLAY), Fahd GHAZOUANI (donne pouvoir à : Stéphanie GUYON).

Membres Absents :

Safiya EL MANANI.

Objet de la délibération

CAFY – Convention d'Objectifs et de Financement de l'Établissement d'accueil de Jeunes enfants « La Buscalide »

Contexte

La branche Famille de la Sécurité sociale poursuit une ambition volontariste en faveur de l'accès réel de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil dans un double objectif de conciliation vie familiale/vie professionnelle et d'investissement social.

A ce titre, elle soutient l'activité des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) par l'octroi de plusieurs subventions, objets de la présente convention.

Vu la délibération n° XI/11/2015 du 25 mars 2015, autorisant le Maire à signer la Convention

1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.FR • SITE : BUCHELAY.FR

d'Objectifs et de Financement (COF) avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines,

Vu la délibération n° XI/V/2018 du 27 septembre 2018 autorisant le Maire à signer la COF avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines,

Vu la délibération n° XVI/11/2020 du 26 février 2020 autorisant le Maire à signer l'avenant à la COF avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines,

Vu la délibération n° XIX/V/2023 du 13 avril 2023 autorisant le Maire à signer la COF avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines,

Considérant la nécessité de renouveler la convention qui arrive à échéance au 31 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité:

Article I: D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de l'Établissement d'accueil de Jeunes enfants « La Buscalide » devant intervenir avec la Caisse d'Allocation Familiale des Yvelines, du 01/01/2025 au 31/12/2028,

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article II : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article III: Le Maire de Buchelay et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 22 voix Stéphane TREMBLAY, Emmanuel ALZAR, Sonia AMARA, Zakia SMAIL, Alain DEFRESNE, Philippe MILON, Charlotte BARRAUD, Laetitia CARBONNE, Jémima CHARINI, Alain DECHÂTRETTE, Alexandrine DETLING, Aurélie DOURAIS, Mattéo DUBARRY MILANO, Arnaud DUPUIS, Fahd GHAZOUANI, Stéphanie GUYON, Marie-Pierre MOREL, Michèle MUSSARD, Richard RUIZ, Hicham EL MAÂTOUK, Julien FORISSIER, Karim TALEB

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Alain DECHÂTRETTE,
Secrétaire de séance,



Stéphane TREMBLAY,
Maire de Buchelay,

